



COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

DU MARDI 7 DECEMBRE 2021

Le sept décembre deux mil vingt et un à 18h00, le Comité syndical, légalement convoqué le mardi trente novembre deux mille vingt et un, s'est réuni salle Maison Neuve à Brétigny sur Orge, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,

Breux-Jouy : P. BOUDART,

Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, E. JANIN, M. BETRANCOURT, F. ROUCHY, C. BERTINE, M. BOURDAIS, B. FRIMONT-RICHARD, M. BERTINOT, N. PFEIFFER, S. TANGUY, M. BARDIN, V. BOUDRY, N. GARRESSUS, S. COUSIN, J. PEREZ, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. ROGER, F. ARBELET, P.-j. LEBEC, J. DELPIC, S. RIGAUULT, P. LEVEAU, F. CHOLLEY, V. DABADIE,

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : J. CARRE, S. PERDREAU, S. LEGRAND,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : P. BOUDART, P. AUDOUIN, B. PANOT, R. DEPARDIEU, S. DELOGES, A. FONSECA,

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : J.-m. PICHON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, V. HERVAS,

Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, E. DASSA, G. KAPERSKI, A. BOUTTEMONT, W. BERRICHILLO, F. VIVAT,

Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,

Dourdan : B. PANOT, P. AUDOUIN

Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU,

Fontenay-les-Briis : T. DEGIVRY,

Grand Orly Seine Bièvre : F. SAINT-PIERRE, J.-b. BIGA

Grand Paris Sud : F. OGBI,

La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S. PERDREAU,

Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,

Marcoussis : S. LEGRAND,

Métropole du Grand Paris : J.-j. GROUSSEAU,

Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,

Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,

Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Secrétaire de séance :

Secrétaire de séance : Camille BERTINE, 14e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Ballainvilliers : M.-c. FARGEOT,

Breux-Jouy : M. PETIT,

Cœur d'Essonne Agglomération : L. CAYROUSE, C. DEVLEESCHAUWER, B. SPROTTI, B. FROGER, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, D. LEMAIRE, H. AUJALEU, D. ESPRIN, S. BONNAMY, A. LAMOUR, A. DOUAILLY, M. DURANTON, P. DECOMBLE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M.-c. FARGEOT, L. CASTAINGS, O. MARCHAU, D. DEMICHEL, C. LARDIERE, O. THOMAS, J. GAUCHET, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,

Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : F. SARRAZIN, P. VALLEE, B. DESPREZ,
S. LEBRET, L. DUHAY, J-c. DESILE, D. NOUAILLES, M. HAUTEFEUILLE,
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : F. ALBISSON, E. LAURENT, J. BURON,
F. BAUDRON, R. LE BOEDÉC,
Communauté de Communes du Pays de Limours : P. MYOTTE, J. SALANON, C. SCHOETTL,
C. DROUET, P. BALLELIO,
Dourdan : L. LARREGAIN,
Epinay-sur-Orge : L. CASTAINGS,
Forge-les-Bains : G. GRANGIER, P. MYOTTE,
Grand Orly Seine Bièvre : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, C. DELAVEAU-PIERACCI, S. HAMARD,
A. MERRINA
Grand Paris Sud : P. RIO,
Janvry : C. SCHOETTL,
La-Forêt-le-Roi : S. LEBRET,
Linassay : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,
Marcoussis : O. THOMAS,
Métropole du Grand Paris S. BENETEAU, N. LALLIER, A. TROUBAT,
Montlhéry : C. DUJARDIN, j. GAUCHET,
Nozay : C. FOURNES,
Pecqueuse : C. DROUET,
Roinville sous Dourdan : L. DUHAY,
Saint-Chéron : J-c. DESILE, D. NOUAILLES,
Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,

Nombre de délégués : 127

Présents : 65 (dont 12 avec double vote)

Quorum : 45

Votants : 65

Assistaient également :

La Direction générale du Syndicat de l'Orge :

Franck BERNARD, Directeur général adjoint de la direction « Ressources »,

Franck BOITTIN, Directeur général adjoint de la direction « Milieux Naturels »

Pascale REINIER, Directrice générale adjointe de la direction « Assainissement »,

Julie DUFOURD, responsable de la direction « Prévention des risques inondation et innovation »,

Pascale SIMONIN, responsable de la direction « Communication et Développement Durable »,

Ann-Alix MICHELET, responsable du service « Juridique, marchés publics et achats »,

Nathalie LOURENCO, responsable du service Finances.

PRINCIPALES DÉCISIONS

- Vote des Budgets Supplémentaires 2021,
- Rapport d'orientations budgétaire 2022,
- Bilan annuel de la qualité de l'eau.

Le quorum étant atteint, le Président, François CHOLLEY, ouvre la séance à 18h.

Madame Camille BERTINE, 14e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération, est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 12 octobre 2021

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Comité syndical du 12 octobre 2021, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Délibérations du Bureau syndical du 5 octobre 2021

Prises en application de la délibération du Comité Syndical n° AG-2020/31 du 24 septembre 2020, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 2021.42 :

MISE EN CONCURRENCE DE L'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES : autorise le Syndicat à rallier la procédure engagée par le CIG pour le renouvellement de contrat de l'assurance risque statutaire, et autorise le Président à signer le contrat d'assurance statutaire après son attribution par le CIG.

N° 2021.43 :

AVENANT DE TRANSFERT PARTIEL DE L'ACCORD CADRE RELATIF A LA REALISATION DE SCHEMAS DIRECTEUR SUR LES COMMUNES DE FONTENAY-LES-BRIIS, BRUYERES-LE-CHATEL, LE VAL-SAINT-GERMAIN ET SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN : autorise le Président à signer un avenant tripartite, Syndicat de l'Orge, Cœur d'Essonne Agglomération et Buffet Ingénierie, relatif à l'accord cadre.

N° 2021.44 :

44 DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN PLACE DU DIAGNOSTIC PERMANENT SUR LE RESEAU DE TRANSPORT (BASSIN DE COLLECTE-EPURATION SEINE VALENTON) : autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil départemental et du Conseil régional d'Ile-de-France.

N° 2021.45 :

DELIBERATION COMPLEMENTAIRE A LA DELIBERATION N°2021.21 DU 13 AVRIL 2021 « ACQUISITION A LA FORET-LE-ROI DE PARCELLES POUR REALISATION DE LA STEP » : autorise le Président à procéder à ce complément, autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil départemental et du Conseil Régional d'Ile-de-France, autorise le Président à réaliser ces acquisitions et à signer toutes les pièces nécessaires et autorise le Président à verser les indemnités en lien avec ce dossier.

N° 2021.46 :

ACQUISITION A EGLY DES PARCELLES B N° 738, 2014, AD N°5 ET A OLLAINVILLE DE LA PARCELLE AL N° 45 : autorise à signer tous les actes et documents nécessaires à l'acquisition à Egly des parcelles cadastrées section B n° 738, n° 2014, section AD n°5 et à Ollainville de la parcelle cadastrée section AL n° 45.

N° 2021.47 :

ACQUISITION D'UNE PARCELLE A ARPAJON ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SSCV ARPAJON JAURES: autorise le Président à acquérir la bande de berge citée, autorise le Président à réaliser ces acquisitions et à signer toutes les pièces nécessaires, autorise le Président à verser les indemnités en lien avec ce dossier, et autorise le Président à signer une convention avec la SSCV Arpajon Jaurès.

N° 2021.48 :

ACQUISITION DE PARCELLES AU LIEU-DIT « LA PRAIRIE DU MOULIN » A OLLAINVILLE : autorise le Président à réaliser ces acquisitions et à signer toutes les pièces nécessaires, autorise le Président à verser

les indemnités en lien avec ce dossier, et autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil départemental et du Conseil Régional d'Ile-de-France.

N° 2021.49 :

APPEL A PROJET DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE MOBBIODIV'RESTAURATION 2021 : autorise le Président à répondre à l'appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité MobBiodiv'Restauration 2021, pour la réalisation de plans de gestion ciblés.

N° 2021.50 :

TRAVAUX DE NETTOYAGE ET REMISE EN ETAT D'UNE EX-CASSE, A VILLEMORISSON-SUR-ORGE : autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil départemental et de la Région Ile de France dans le cadre de l'appel à projet MobBiodiv' Restauration 2021 de l'OFB.

N° 2021.51 :

TRAVAUX DE NETTOYAGE ET DE RESTAURATION DE LA PARCELLE K 480 A MARCOUSSIS : autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil départemental et de la Région Ile de France dans le cadre de l'appel à projet MobBiodiv' Restauration 2021 de l'OFB.

N° 2021.52 :

DELIBERATION COMPLEMENTAIRE A LA DELIBERATION N°2021.2 DU 14 JANVIER 2021 « SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ADGPPAE EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE BRIGADE VERTE » : autorise le Président à procéder à ce complément et indique que cette subvention sera inscrite au budget supplémentaire 2021, et autorise le Président à signer la convention de partenariat et les éléments qui en découlent.

N° 2021.53 :

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE SYNDICAL POUR LA POSE ET L'ENTRETIEN D'UN PARCOURS SPORTIF SUR LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN-LES-ARPAJON : autorise le Président à signer avec la commune de Saint Germain-lès-Arpajon une convention d'occupation temporaire de deux parcelles syndicales pour l'implantation de trois agrès dans le cadre d'un parcours sportif.

Décisions du Président prises du 1^{er} octobre 2021 au 30 novembre 2021

En application de la délibération du Comité syndical n°AG-2020/30 du 24 septembre 2020, conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 2021/45 :

Signature du marché N°20.035 « conception-réalisation relatif à la réhabilitation du collecteur intercommunal de doublement (CID) Secteur des Coteaux à Athis-Mons » avec le groupement de sociétés dont le mandataire est « SADE TRAVAUX SPÉCIAUX », pour un montant de 6 313 080,00 euros H.T soit 7 575 696,00 euros T.T.C.

N° 2021/46 :

Signature de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire N°21.028, relatif à la « réalisation de prestations de topographie » avec la société « ALBERTALLI TOPOGRAPHIE SAS ». Il est conclu avec sans minimum ni maximum fixé en valeur.

N° 2021/47 :

Signature de l'avenant N°1 marché à procédure adaptée N° 20028 « Test d'abaissement du clapet de la mairie de Saint-Germain-Lès-Arpajon » avec la société SETHY, pour un montant en plus-value de 10 622,00 € HT, ce qui passe le montant du

marché de 87 269,30 € HT à 97 891,30 € HT, soit une augmentation de 12,17 % du montant du marché.

N° 2021/48 :

Signature de l'avenant N°1 au marché N°21.013 « Travaux de requalification des entrées N&E du bassin de Guillerville à Linas », pour un montant en plus-value de 6 319,50 euros HT, ce qui passe le montant du marché de 50 235,00 € HT à 56 554,50 € HT.

N° 2021/49 :

Signature de l'avenant N°1 au marché N°19.015 « Réhabilitation de l'antenne de Bruyères-le-Châtel » avec le groupement d'entreprises TPE/COLAS pour un montant en plus-value de 24 470,10 € HT, ce qui passe le montant de la tranche ferme du marché de 334 373,60 € HT à 358 843,70 € HT selon la répartition respective des membres du groupements suivante :

- Part TPE: 10 928,20 € HT

- Part COLAS: 13 541,90 € HT.

N° 2021/50 :

Signature de l'avenant n°1 au marché n°20.018, relatif aux travaux de refonte de la station de relevage des eaux usées « Camélinat » à Viry Châtillon, avec le groupement d'entreprises TERIDEAL SEGEX ENERGIES / TERIDEAL SEGEX représenté par le mandataire TERIDEAL SEGEX ENERGIES. Le montant du marché est augmenté de 31 811,92 € H.T soit 38 174,30 € T.T.C passant de 282 147,90 € H.T soit 338 577,48 € T.T.C à 313 959,82 € H.T soit 376 751,78 € T.T.C

N° 2021/51 :

Signature de l'avenant N°1 au marché N°21.002 « Reconstruction de la STEP de Pecqueuse et création d'un bassin d'orage » avec l'entreprise E.R.S.E, pour un montant en plus-value de à 26 486 € HT, ce qui passe le montant du marché de 889 552,41 € HT à 916 038,41 € HT.

N° 2021/52 :

Signature d'une convention d'assistance juridique avec le Cabinet LANDOT en matière de contentieux de pollution de rivière.

N° 2021/53 :

Signature de l'avenant n°2 au marché N°20.017 « Réhabilitation du collecteur d'eaux pluviales ZOH, 7ème tranche, RD310 en amont de l'autoroute A6, R38 à R46 » avec la société SADE TRAVAUX SPECIAUX. Le montant du marché est augmenté d'un montant de 89 737,67 € HT faisant passer le montant du marché de 558 340 € HT à 648 077,67 € T.T.C., soit une augmentation de 17,99 %.

I. POINTS D'INFORMATIONS

- **Installation de la Brigade de l'Orge,**

« François CHOLLEY rappelle que deux agents ont rejoint le Syndicat fin septembre. Ils circulent en VTT à assistance électrique et parcourent une centaine de kilomètres par semaine. Ils visitent chaque site du Syndicat au minimum une fois tous les quinze jours.

Leur formation d'assermentation a eu lieu début octobre. Une fois validée par le Tribunal, l'assermentation leur permettra de constater par procès-verbaux tous délits et contraventions portant atteinte aux propriétés dont ils ont la garde.

Un courrier d'information a été adressé à l'ensemble des maires.

Enfin les premières réunions de présentation et de mise en place de partenariats ont débuté avec les associations de pêche et de chasse, avec les polices nationale et municipales... ».

- **Etat d'avancement de l'élaboration de la politique foncière,**

« Nicolas FOUQUE remercie les services du Syndicat et les élus, Thierry DEGIVRY et Gilles FRAYSSE, pour leur participation active aux ateliers organisés sur la thématique de la politique foncière.

Sur les 50 communes invitées, 37 communes ont participé et les 13 communes qui étaient absentes se sont vues proposer une session de rattrapage.

Nicolas FOUQUE présente le contenu de ces réunions et indique que les retours des communes et des services ont été très positifs.

François CHOLLEY indique que suite à ces ateliers un gros travail d'actualisation de la politique foncière est à venir. Ainsi un comité de pilotage sera organisé en février ou en mars.

Thierry DEGIVRY fait part de la demande de plusieurs communes d'une formation groupée sur Weborge qui est un outil très utile ».

- **Vœux du Président,**

« François CHOLLEY informe le Comité syndical que compte tenu de la situation sanitaire les vœux prévus en janvier sont pour le moment suspendus. »

- **Calendrier des réunions des Bureaux syndicaux et des Comités syndicaux pour l'année 2022**

« François CHOLLEY invite les membres du Comité syndical et du bureau à prendre connaissance du calendrier 2022. »

- **Audit iso 14001 45001 9001**

« François CHOLLEY indique que le Syndicat a vu sa triple certification initiale confirmée/prolongée pour une année. »

- **Rencontre président du Siaap,**

« François CHOLLEY indique qu'il a rencontré le Président du SIAAP partenaire essentiel du Syndicat en matière d'épuration.

Ainsi le doublement du collecteur d'eaux usées entre Athis et Valenton est en cours de réalisation. Il s'agit de travaux sur 8 km à 15/20 mètres de profondeur avec un tuyau de 2 mètres de diamètre. Le coût porté par le SIAAP est de 268 millions d'euros. Ces travaux sont effectués dans le cadre des Jeux Olympiques de 2024 en vue de l'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine.

Le poste d'aiguillage est situé à Athis-Mons sur un terrain appartenant au Syndicat. Enfin en amont nous allons installer un dégrilleur pour éviter d'envoyer dans le nouveau réseau des objets inappropriés (chaises, draps, bouteilles...). »

- **Le Syndicat lauréat du prix des plans paysages par le Ministère de la transition écologique,**

« François CHOLLEY informe les membres que le Syndicat est lauréat d'un prix qui lui sera remis le 14 décembre au Ministère de la transition écologique. »

- **Démission de monsieur LARREGAIN pour raison de réorganisation des missions des maires adjoints à DOURDAN,**

« François CHOLLEY informe les membres du Comité Syndical de la démission de M. LARREGAIN de son poste de membre du Bureau syndical. De ce fait le Syndicat procédera à une nouvelle désignation dans les mois à venir. »

- **Audience contre la Calèche,**

« François CHOLLEY rend compte du jugement qui a eu lieu ce jour à l'encontre de La Calèche un haras/restaurant/logements situé à Marcoussis qui pollue en continu le milieu naturel et notamment la Sallemouille car son assainissement non collectif ne fonctionne pas correctement.

Le but du Syndicat était de connaître la bonne façon de porter plainte afin de pouvoir gagner au tribunal à l'avenir. Nous avons pour cela été accompagné d'un cabinet d'avocats spécialisé.

Le procureur a fait un réquisitoire très argumenté centré sur la question environnementale. Il a requis 50 000€ d'amende et 5 mois de prison avec sursis à l'encontre du propriétaire de la Calèche, en sus de l'appui à la demande d'indemnisation du syndicat qui s'est porté partie civile.

Cependant le prévenu a été relaxé car les preuves (quoi par qui) de la pollution n'étaient pas correctement étayées. Il a été rappelé que le Syndicat ne dispose pas de pouvoir de police ni de pouvoir d'enquête, il peut seulement dénoncer une atteinte à l'environnement. C'est l'Office Français de la Biodiversité qui doit se charger de constater la pollution, sa source et faire expertiser les prélèvements.

A l'issue de l'audience le Président a insisté auprès du prévenu sur la nécessité de mettre fin à la pollution celle-ci étant continue et une procédure à son encontre pouvant reprendre à tout moment.

Le prévenu a aussi indiqué à Monsieur. CHOLLEY qu'il allait mettre en œuvre les travaux nécessaires.

François CHOLLEY indique que nous disposons désormais des éléments nous permettant de mettre en œuvre une procédure solide afin de poursuivre en cas d'atteinte à l'environnement ce qui est extrêmement positif. »

- **DSP : montage de l'avenant,**

« François CHOLLEY indique que les discussions avancent avec SUEZ, titulaire de la DSP. Les points principaux portent sur le plan technique et juridique.

Il ne devrait pas y avoir d'indemnisation de Suez sur le manque à gagner car nous allons probablement adapter la DSP par voie d'avenant afin de réduire le périmètre de la DSP.

Cet avenant devrait pouvoir être présenté au conseil Syndical entre fin mars et fin juin. »

II. POINTS DE DELIBERATIONS

1 BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2021 DES BUDGETS RIVIERE, ASSAINISSEMENT, COLLECTE ET REGIE

Rapporteurs : William BERRICHILLO / François CHOLLEY

Les budgets supplémentaires rivière, assainissement, collecte et régie ont été présentés successivement à la commission finances du 15 novembre, au Bureau syndical du 23 novembre et le seront au Comité syndical du 7 décembre 2021.

Les BS reprennent les résultats de 2020 et les ajustements de crédits notamment au vu de l'état d'avancement des projets d'investissement.

Il est proposé au Comité syndical d'adopter les budgets supplémentaires 2021 des budgets Rivière, Assainissement, Collecte et Régie.

« William BERRICHILLO présente le projet de Budget Supplémentaire Rivière et François CHOLLEY les BS Assainissement, Collecte et Régie. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte les budgets supplémentaires 2021 des budgets Rivière, Assainissement, Collecte et Régie.

2 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Rapporteurs : François CHOLLEY et William BERRICHILLO

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a été présenté successivement à la commission finances du 15 novembre, au Bureau syndical du 23 novembre.

Y seront présentés notamment les prévisions de dépenses et de recettes, les projets d'investissement, l'évolution des emprunts, la structure des effectifs et l'évolution des dépenses de personnel...

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022.

« François CHOLLEY et William BERRICHILLO présentent le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022.

Francis VIVAT demande des précisions sur la répartition des hommes et des femmes dans les catégories A, B et C.

François CHOLLEY indique que cette information sera donnée lors de la prochaine assemblée.

Florent ROUCHY s'interroge sur la coordination entre les achats de terrains prévus au budget rivière et la politique foncière définie par le Syndicat.

François CHOLLEY rappelle que l'acquisition de terrains même pour y installer des stations d'épurations relève du budget principal du Syndicat à savoir le budget rivière. Il indique aussi que nous ne démarchons pas les propriétaires. Nous achetons les parcelles uniquement lorsqu'elles sont en vente. Par conséquent, lorsque des parcelles qui nous intéressent sont mises en vente il faut être prêts et disposer des fonds nécessaires. Nous avons ainsi une enveloppe permanente de 100 000€ en cas d'opportunité.

En outre, il est rappelé par François CHOLLEY que l'AESN finance à 80% les acquisitions de parcelles en fond de vallée. Cela représente un effet de levier considérable.

Nicolas FOUQUE précise que la politique foncière a pour but d'identifier les parcelles intéressantes pour le Syndicat par ordre de priorité et donc d'être prêts si celles-ci sont mises en vente. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 pour les budgets rivière, assainissement, collecte et régie.

3 ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRECOURABLES DES BUDGETS ASSAINISSEMENT ET COLLECTE

Rapporteur : François CHOLLEY

Monsieur le Trésorier de Savigny-sur-Orge a adressé une liste de titres de recettes pour lesquels le recouvrement est définitivement compromis :

- Somme inférieure au seuil de poursuite,
- Sociétés liquidées ou ayant quitté les lieux,
- Personnes insolvables ou décédées....
- Particulier qui suite à des travaux de mise en conformité, avait refusé la contre visite. La totalité des travaux lui a donc été facturée. Devant ce titre très élevé, ce particulier a accepté la contre visite.

Il demande donc l'admission en non-valeur des titres concernés.

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables des budgets Assainissement et Collecte.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables des budgets Assainissement et Collecte.

4 BILAN ANNUEL DE LA QUALITE DE L'EAU

Rapporteuse : Camille BERTINE

Conformément aux principes de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE 2000/60/CE), l'ambition du Syndicat de l'Orge est d'atteindre le "bon potentiel écologique et le bon état chimique" de l'Orge et ses affluents d'ici 2027.

A ce titre, le Syndicat de l'Orge conduit une campagne patrimoniale d'évaluation de la qualité des cours d'eau (6 mesures par an sur 20 stations), mais aussi des bassins de rétention de crues. Les principaux paramètres physico-chimiques et biologiques sont mesurés afin d'évaluer l'état des masses d'eau et leurs tendances d'évolution.

Dans le présent rapport, le Syndicat dresse le bilan de la qualité de l'eau de l'Orge, de ses affluents et des bassins pour l'année 2020.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver bilan de la qualité de l'eau de l'Orge, de ses affluents et des bassins pour l'année 2020.

« Camille BERTINE remercie Florian CRETOLLIER, hydrobiologiste du Syndicat, qui a rédigé ce rapport. Elle rappelle que des campagnes de mesures sont réalisées via 20 stations de mesures en rivière et 8 stations en plan d'eau. Sont suivis les paramètres

physico-chimiques (tous les deux mois) et les paramètres biologiques (tous les deux ans).

Les stations de suivi sont présentes dans l'ensemble du bassin versant. Ainsi en 2020, leur positionnement a été retravaillé suite à la fusion des trois syndicats afin que tous les affluents de l'Orge soient couverts. En outre, nous disposons des résultats de points de mesure de l'AESN.

Le bilan 2020 porte sur l'état écologique. Quatre paramètres biologiques sont suivis (2 axés sur la faune et deux sur la flore). Seize paramètres physico-chimiques sont suivis.

Camille BERTINE insiste sur le fait que c'est le principe du paramètre déclassant qui est retenu pour évaluer l'état écologique. En clair, l'état est déterminé par le paramètre qui présente la plus mauvaise qualité. Cela peut donner une image pessimiste de la situation. Par exemple la Vidange présente un état écologique mauvais à cause de ses données biologiques mais on perçoit une nette amélioration physico-chimique du fait des efforts en matière d'assainissement.

Camille BERTINE présente ensuite les évolutions sur les 11 dernières années. On n'y perçoit pas de dégradation dans le sens amont – aval.

François CHOLLEY précise que le principe de dilution est favorable à l'aval par rapport à l'amont, toutes choses égales par ailleurs.

Camille BERTINE indique que la faune piscicole est très dégradée et que de nombreuses espèces exotiques sont retrouvées dans l'Orge. En outre aucun poisson n'a été trouvé dans le Mort Ru, rivière très atypique.

A contrario la qualité écologique des plans d'eau est meilleure. Ils constituent des réservoirs écologiques importants notamment le bassin de Trévoix.

François CHOLLEY indique que là aussi, le volume d'eau des bassins rend leur écosystème plus résilient aux pollutions.

Pour conclure, Camille BERTINE indique que les objectifs de bon état ne sont pas atteints sur l'Orge et ses affluents. L'amélioration de la qualité de l'eau est lente (nous sommes à un pallier). La qualité de l'Orge oscille entre le moyen et le mauvais du fait des pollutions, de l'altération des continuités et de la dégradation des habitats aquatiques.

Francis VIVAT s'interroge sur l'absence de mesures sur la Prédecelle.

Emmanuel DASSA lui indique qu'il existe une station de prélèvement physico-chimiques à Limours qui permet de disposer de données sur la Prédecelle. En outre il indique que la station d'épuration de Pecqueuse était une catastrophe pour la qualité de la Prédecelle. Sa reconstruction réalisée cette année par le Syndicat devrait nettement améliorer la situation.

François CHOLLEY indique que nous subissons certaines pollutions sur lesquelles nous ne pouvons pas agir. C'est par exemple le cas des HAP (composants issus de la combustion).

A contrario nous pouvons agir sur d'autres paramètres par exemple en abaissant les seuils et en renaturant la rivière, en travaillant sur les défauts de raccordement des eaux usées. Ainsi, des points noirs sont identifiés et nous amplifions les efforts.

François CHOLLEY regrette que les critères actuels soient toujours plus sévères et évolutifs ce qui donne le sentiment de ne jamais être récompensés de nos efforts alors que nous progressons.

Pour conclure, François CHOLLEY remercie les services pour le travail réalisé. Il invite les membres du Conseil Syndical à lire en profondeur le document dont le lien sera envoyé. Il précise que si nous avons des motifs d'inquiétude nous avons aussi beaucoup d'espoir car nous avançons positivement sur beaucoup d'aspects. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve bilan de la qualité de l'eau de l'Orge, de ses affluents et des bassins pour l'année 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, le Président lève la séance à 20h08.

La Secrétaire de séance,
Camille BERTINE
SYNDICAT DE L'ORGE

Le Président,
François CHOLLEY
SYNDICAT DE L'ORGE